

CAMP DE JOUR DE LA MUNICIPALITÉ DE LEFEBVRE
200 10^e rang, Lefebvre, Qc, J0H 2C0
Tel. :819-394-3354
Information: loisirs@municipalite-lefebvre.ca

FICHE D'INSCRIPTION- Été 2026

***S.v.p. veuillez remplir une fiche par enfant**

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR L'ENFANT

Nom de famille :		Sexe : M ☐ F ☐ Autre ☐	
Prénom :		Date de naissance :	Année /mois / jour
Adresse complète:		Âge au 25 juin:	

2. CONTACT EN CAS D'URGENCE-PARENTS OU TUTEUR

Nom du parent 1 :		Nom du parent 2 :	
Occupation :		Occupation :	
Adresse :		Adresse (si différentes):	
Téléphone :	(Rés.)	Téléphone :	(Rés.)
	(Bur.)		(Bur.)
	(Cell.)		(Cell.)
Courriel :		Courriel :	
GARDE de l'enfant			
Parent 1 et parent 2 ☐ Parent 1 ☐ Parent 2 ☐ Partagée ☐ Tuteur ☐			
Pour émission du relevé 24	Nom du parent payeur :		
	NAS :		

3. CAMP DE JOUR

Votre enfant est-il à sa première année de camp de jour ?	☐ Oui ☐ Non
A-t-il fréquenté un camp de jour l'an dernier ?	☐ Oui ☐ Non
Si oui, bénéficiait-il d'un accompagnement?	☐ Oui ☐ Non
Si oui, y a-t-il eu des changements significatifs dans sa vie depuis l'été passé?	☐ Oui ☐ Non
Si oui, lesquels :	

CAMP DE JOUR DE LA MUNICIPALITÉ DE LEFEBVRE

4. CALENDRIER D'OUVERTURE DU CAMP DE JOUR

Semaine 1 25 et 26 JUIN	Semaine 2 30 JUIN AU 3 JUILLET	Semaine 3 6 AU 10 JUILLET	Semaine 4 13 AU 17 JUILLET	Semaine 5 3 AU 7 AOÛT	Semaine 6 10 AU 14 AOÛT
----------------------------	-----------------------------------	------------------------------	-------------------------------	--------------------------	----------------------------

5. TARIFICATION ÉTÉ COMPLET (activités et sorties incluses)

Période d'ouverture du camp de jour : Du 25 juin au 14 août Fermé du 20 au 31 juillet			
	Tarif citoyen (jusqu'au 31 mars)	Tarif citoyen (à compter du 1 avril)	Non-résidents
1 ^{er} enfant	○ 620\$	○ 670\$	○ 720\$
2 ^e enfant et +	○ 500\$	○ 550\$	○ 720\$

Service de garde matin et soir est inclus dans ce tarif pour les résidents de Lefebvre.

6. TARIFICATION À LA SEMAINE (activités et sorties incluses)

	Semaine 1		Semaine 2		Semaine 3		Semaine 4		Semaine 5		Semaine 6	
	Tarif citoyen (jusqu'au 31 mars)	Tarif citoyen (à compter du 1 avril)	Tarif citoyen (jusqu'au 31 mars)	Tarif citoyen (à compter du 1 avril)	Tarif citoyen (jusqu'au 31 mars)	Tarif citoyen (à compter du 1 avril)	Tarif citoyen (jusqu'au 31 mars)	Tarif citoyen (à compter du 1 avril)	Tarif citoyen (jusqu'au 31 mars)	Tarif citoyen (à compter du 1 avril)	Tarif citoyen (jusqu'au 31 mars)	Tarif citoyen (à compter du 1 avril)
1 ^{er} enfant	52\$ □	54\$ □	104\$ □	108\$ □	130\$ □	135\$ □	130\$ □	135\$ □	130\$ □	135\$ □	130\$ □	135\$ □
2 ^e enfant et +	48\$ □	50\$ □	96\$ □	100\$ □	120\$ □	125\$ □	120\$ □	125\$ □	120\$ □	125\$ □	120\$ □	125\$ □
Coût total												

***Prendre note que cette option n'est pas offerte aux personnes non-résidentes de Lefebvre.**

Service de garde matin et soir est inclus dans ce tarif pour les résidents de Lefebvre.

CAMP DE JOUR DE LA MUNICIPALITÉ DE LEFEBVRE

7. TARIFICATION DE LA SEMAINE DE SERVICE DE GARDE

La semaine de service de garde n'est pas incluse dans la tarification du camp de jour.
Période d'ouverture de la semaine de service de garde : 17 au 21 août.

	Tarif citoyen (jusqu'au 31 mars)	Tarif citoyen (à compter du 1 avril)	Tarif Non-résidents
1^{er} enfant	○ 80\$	○ 90\$	○ 110\$
2^e enfant et +	○ 75\$	○ 85\$	○ 110\$

***Prendre note que le nombre de place est limité à 20 enfants pour cette semaine.**

8. SERVICE DE GARDE

-Pour les enfants résidents de Lefebvre le service de garde est sans frais.
-Pour les enfants non-résidents des frais sont applicables de 7\$/période.

Votre enfant fréquentera-t-il le service de garde ? Si oui, durant quelle période

Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi	
Matin	Soir	Matin	Soir	Matin	Soir	Matin	Soir	Matin	Soir
Oui ☐	Oui ☐	Oui ☐	Oui ☐	Oui ☐	Oui ☐	Oui ☐	Oui ☐	Oui ☐	Oui ☐
Non ☐	Non ☐	Non ☐	Non ☐	Non ☐	Non ☐	Non ☐	Non ☐	Non ☐	Non ☐

9. FRAIS DE GARDE ARRIVÉE TROP TÔT/RETARD

Enfant résident : Des frais de retard de 5\$ par enfant seront applicables pour chaque tranche de dix (10) minutes supplémentaires de présence au service de garde après 17 h 00.

Enfant non-résident : Des frais de garde de 7\$ seront applicables pour les enfants qui se présentent au Camp de jour avant 8h50 le matin ou qui quittera celui-ci après 16h10. Des frais de retard de 5\$ par enfant inscrit au service de garde seront applicables pour chaque tranche de dix (10) minutes supplémentaires de présence au service de garde après 17 h 00.

CAMP DE JOUR DE LA MUNICIPALITÉ DE LEFEBVRE

10. DÉPARTS ET PERSONNE AUTORISÉE À VENIR CHERCHER MON ENFANT

Nom	Numéro(s) de téléphone	Lien avec l'enfant
1.		
2.		
3.		
4.		
5.		

Mon enfant peut revenir seul à la maison à 16h00: OUI _____ NON _____

*Prendre note : dès que l'enfant autorisé à retourner seul à la maison quitte le camp de jour, il revient sous la responsabilité de ses parents/tuteurs.

*** S.V.P si une personne n'a pas le droit d'avoir de contact avec l'enfant, inscrivez son nom ainsi que le lien avec l'enfant ci-dessous**

Nom : _____ **Lien avec l'enfant :** _____

* Veuillez noter que si ce n'est pas une personne autorisée qui vient chercher votre enfant, le personnel du service de garde ne sera pas autorisé à le laisser partir, peu importe le lien de parenté qui l'unit à cette personne. Pour autoriser qui que ce soit dont le nom n'est pas mentionné à la section 6 du présent formulaire à aller chercher votre enfant, vous devez transmettre au préalable au service de garde un avis écrit précisant le nom de cette personne.

11. MODALITÉS ET VERSEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION

Votre enfant sera inscrit officiellement sur réception de la présente fiche d'inscription et de la fiche santé dûment complétée et signée, accompagné de la preuve de résidence (S'il y a lieu) ainsi que du paiement.

Méthode de paiement :

ARGENT COMPTANT : Le paiement en argent comptant peut se faire seulement à la réception du bureau municipal durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville.
CHÈQUE : Le paiement par chèque peut se faire par la poste en tout temps, à l'adresse : 186, 10 ^e rang, Lefebvre, Qc, J0H 2C0. Autrement, le chèque peut être déposé à la réception du bureau municipal durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville. Le tout en respectant les critères énumérés sur la fiche d'inscription- camp de jour municipalité de Lefebvre.
VIREMENT INTERAC : Le paiement par virement Interac peut se faire en tout temps via votre institution financière à l'adresse courriel : info@municipalite-lefebvre.ca avec comme réponse : <u>camp</u> . Le tout en respectant les critères énumérés sur la fiche d'inscription- camp de jour municipalité de Lefebvre.

Le paiement peut être versé en un ou trois versements :

- ☐ 1er versement : 100\$ au moment de l'inscription
- ☐ 2e versement : 50% de la balance des frais d'inscription au plus tard le 20 mai
- ☐ 3e versement : solde de la balance au plus tard le 20 juin

CAMP DE JOUR DE LA MUNICIPALITÉ DE LEFEBVRE

12. CHÈQUE SANS PROVISION

Lorsqu'un chèque fourni à la municipalité est sans provision, des frais d'administration de 50\$ seront imposés.

13. MODALITÉS DE REMBOURSEMENT

Les frais d'inscription au camp de jour pourront être remboursés, à l'exception d'une somme de 50\$ représentant les frais d'annulation, et ce, à la condition que cette annulation soit faite par écrit au moins sept (7) jours avant le début du camp;

Les frais d'inscription ne seront pas remboursés dans le cas d'une annulation faite à moins de sept (7) jours avant le début du camp, ni pour les journées de camps manquées.

Dans le cas où l'enfant ne peut plus participer aux activités du camp de jour pour des raisons de santé (preuve médicale à l'appui), la municipalité de Lefebvre remboursera la portion résiduelle de la saison, et ce, sans aucun frais d'annulation.

14. EXPULSION DU CAMP DE JOUR

La municipalité peut expulser un enfant du camp de jour en cas de non-respect du code de vie. Dans ce cas, les parents/tuteurs devront payer les coûts des services déjà reçus, soit la somme prévue pour les semaines où l'enfant a fréquenté le camp. En cas d'expulsion la municipalité exige une pénalité correspondant à 50\$.

Nom du parent ou tuteur

Signature du parent ou tuteur

Date (Année/mois/jour)

Autorisation

15. CODE DE VIE (Référence : Guide du parent)

- ☐ Je m'engage à venir chercher mon enfant immédiatement s'il met sa sécurité ou celle des autres en danger (bagarre, agressivité, fugue, etc.) Si je ne peux pas le faire, j'autorise une autre personne désignée sur la fiche d'autorisation à le faire. Les animateurs pourront retirer mon enfant des activités du camp de jour d'ici son départ.
- ☐ J'ai lu et je m'engage à respecter les informations mentionnées dans ce document et dans le Guide du parent.

16. PHOTOS/VIDÉOS

Étant donné que le Camp de jour de la municipalité de Lefebvre prendra des photos et/ou des vidéos au cours des activités de mon enfant durant l'été, je l'autorise à se servir de ce matériel en tout ou en partie à des fins promotionnelles ou sera utiliser sur le groupe Facebook (privé) du camp de jour comme album souvenir de leur passage au camp.

Oui ☐ Non ☐

17. Engagement des parents

Je m'engage à collaborer avec la direction du Camp de jour Lefebvre et à venir la rencontrer si le comportement de mon enfant nuit au bon déroulement des activités.

Oui ☐ Non ☐

Je m'engage à ne pas partager sur les réseaux sociaux les photos/vidéos qui seront publiées sur le groupe Facebook du camp de jour.

Oui ☐ Non ☐

Signature du parent ou tuteur

Date (Année/mois/jour)

La municipalité tien à vous assurer que toutes les informations inscrites dans cette fiche seront traitées de façon confidentielle. Seules les informations pertinentes pour l'équipe d'animation leur seront divulguées.

Dans ce document, l'utilisation du genre masculin a été adopté dans le seul but d'alléger le texte et de faciliter sa lecture. Nous n'avons aucune intention discriminatoire.

